



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion	Réunion du bureau du 26/05/2026 par moyens informatiques
Président	Roland MEHN
Présents	Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO,
Administration	Maxime RINIE, Damien ENGEL

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

1- SENIORS

PRÉAMBULE

- En raison des 2 descentes de clubs du Grand Est de NATIONAL 3 en REGIONAL 1 (STADE DE REIMS 2 et STRASBOURG ALSACE 2), il est fait application des modalités et des descentes R1, R2 et R3 ci-dessous :

Niveaux	2 descentes de N3	
	Accessions	Rétrogradations
R1	2 accessions (barrages entre les 1er des trois groupes)	Les 2 derniers de chaque groupe + le moins bon 12e
R2	Le 1er de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe
R3	Le 1er de chaque groupe	Les 2 derniers des 13 groupes de 12 + les 3 derniers du groupe de 13

RÉGIONAL 1

- Participent aux barrages d'accèsion en National 2 (ex-N3) (*le premier de chaque groupe*) :
- Groupe A : SEDAN ARDENNES CS
 - Groupe B : APM METZ FC
 - Groupe C : AS NANCY LORRAINE 2

- Descendent en REGIONAL 2 (*les 2 derniers de chaque groupe + le moins 12^e**) :
 - Groupe A : FAGNIERES ES (14^e) – CHAUMONT FC (13^e) – MARNAVAL SC (12^e)
 - Groupe B : HOMBURG HAUT SSEP (FG) – OBERMODERN FC (13^e)
 - Groupe C : JARVILLE JF (14^e) – GOLBEY ES (13^e)

*Classement des classés 12^e de REGIONAL 1 (*Article 28 RP LGEF*) :

		Pts
1.	MULHOUSE FR	12
2.	HAGUENAU FCSR 2	10
3.	MARNAVAL SC	7

2- FÉMININES

RÉGIONAL 1 FÉMININE

- Participe au barrage d'accèsion en D3 FEMININE : TROYES ESTAC
- Est rétrogradé en REGIONAL 2 FEMININE : MONTIGNY LES METZ AS (10^e)
- Sont rétrogradés en DISTRICT : WOIPPY FC (FG) – CHAMPAGNE FF (FG) suite à leur forfait général (*article 6 des championnats régionaux féminins*)

U18 REGIONAL 1 FEMININE

- Participe au barrage d'accèsion en CHAMPIONNAT NATIONAL U19 FÉMININE : NANCY LORRAINE AS (METZ FC ne pouvant accéder en raison de son équipe évoluant en CNF U19)

3- JEUNES

U16 REGIONAL 1

- Accèdent en CHAMPIONNAT NATIONAL U17 (*le premier de chaque groupe*) :
 - Groupe A : NANCY LORRAINE AS
 - Groupe B : STRASBOURG AS

U18 REGIONAL 1

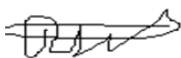
- Participent au barrage d'accèsion en CHAMPIONNAT NATIONAL U19 (*le 1^{er} de chaque groupe*):
 - Groupe A : NANCY LORRAINE AS
 - Groupe B : EPINAL SAS

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019-54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président

Roland MEHN



Secrétaire de séance

Damien ENGEL

